

25-09-2017

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 25 SEPTEMBRE 2017, À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :		
<u>Membres du conseil</u>		
Audrey Boisjoly Marcel Dubeau	Françoise Geoffroy Maryse Gouger	Pierre Lépicier Sylvain Trudel
Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches. Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.		
L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.		
LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.		

359-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Acquisition des lots 5 658 015, 5 657 926, 5 658 049 et 5 658 131;
4. Cession d'une partie du lot 5 658 020 à Développement domiciliaire 3B;
5. Achat de sel de déglacage en vrac - Résultat d'ouverture des soumissions n° TP-AV04.51-2017;
6. Déneigement - Location d'appareils GPS chez AVL TRACK (3 ans, 270 \$ avant taxes/mois);
7. Réfection des rues de l'Église, Aubin, Dufresne, du Parc et parties chemins Barrette et Joliette - Mandat à la firme Solmatech inc. pour une étude géotechnique (15 990 \$ avant taxes);
8. Chambres de réduction de pression, rues Vad et des Sources – Résultat des soumissions TP-IN11.12-2017 (entrepreneur);
9. Achat de bacs bleus (4 907,32 avant taxes);
10. Mandat aux procureurs : 53, rang Sainte-Marie (articles 227 et 231 de la LAU);
11. Entretien de la patinoire et sentiers glacés, hiver 2017-2018 - Octroi de contrat à M. Jean-Christophe Labrie (18 000 \$);
12. Déneigement des surfaces glacées, hiver 2017-2018 – Octroi de contrat à M. Christian Ducharme (2 860 \$);
13. Club Mégaroues Joliette inc. - Demande de résolution pour circuler sur le territoire félicien (trajet);
14. Commission scolaire des Samares - Contribution pour la Journée du 10 octobre 2017 tenue à l'école secondaire de L'Érablière (100 \$);
15. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

360-2017

Lots 5 658 015, 5 657 926,

5 658 049 et 5 658 131

- Acquisition

- Mandat à un notaire

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. de mandater la notaire Mireille Beausoleil à préparer un contrat afin que la Municipalité devienne propriétaire des lots suivants, identifiés en bleu, appartenant actuellement au Développement domiciliaire 3B inc., pour un montant de 20 000,00 \$:

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 360-2017



N^{os} des lots 1 : 5 658 015 2 : 5 657 926 3 : 5 658 049 4 : 5 658 131

2. d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire à cette transaction et d'en payer les frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

361-2017

Lot 5 658 020

- Cession partie terrain à Dév. Domiciliaire 3B inc.
- Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du terrain représenté ci-après :



SUITE DE LA RÉOLUTION N° 361-2017

- CONSIDÉRANT QUE** ce lot est actuellement réservé pour fins de parc;
- CONSIDÉRANT** la demande de Développement domiciliaire 3B inc. pour en acquérir une partie;
- CONSIDÉRANT QUE** les termes de la résolution n° 246-2010 doivent être rectifiés afin que 1,56 % de la superficie dudit terrain soit aussi versé en argent pour fins de parc, représentant un montant de 633,36 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que :

1. le conseil municipal rétrocède à Développement domiciliaire 3B inc. une partie du lot 5 658 020, d'une superficie approximative de 1 500 m²;
2. la somme de 633,36 \$ soit versée à la Municipalité pour fins de parc;
3. les frais d'arpenteur soient à la charge de Développement domiciliaire 3B inc.;
4. les frais de notaire soient à la charge de la Municipalité;
5. le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document requis à la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

362-2017

Travaux publics
- Sel de déglacage en vrac
Ouverture des soumissions

- CONSIDÉRANT QUE** cinq entreprises ont été invitées à soumissionner pour l'achat de sel de déglacage en vrac (cahier de charges n° TP-AV04.51-2017);
- CONSIDÉRANT QUE** quatre soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;
- CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été ouvertes publiquement à la mairie, le 15 septembre 2017 à 10 h, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint, en présence de M. Alain Ducharme et M^{me} Annie Pellerin;
- CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions se résument comme suit :

NOMS	PRIX FORFAITAIRES (avant taxes)
Compass Minerals Canada Corp.	76,76 \$
Sel Warwick inc.	82,00 \$
Technologie de Dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée	87,35 \$
Sel du Nord inc.	97,93 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour l'achat de sel de déglacage en vrac, soit celle de Compass Minerals Canada Corp., au prix forfaitaire de 76,76 \$ avant taxes la tonne métrique, et ce, selon les spécifications mentionnées dans le cahier de charges n° TP-AV04.51-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

363-2017

Déneigement

- Location appareils GPS

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de déneigement pour trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le cahier de charges comprend l'installation d'un système GPS;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'autoriser le renouvellement de la location de 6 appareils GPS chez AVL TRACK qui servira à retracer les véhicules lors du déneigement :

- location 36 mois incluant le repérage aux 45 secondes, le modem, le temps d'antenne et l'application : 45,00 \$ avant taxes par mois, par unité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

364-2017

Réfection rues : Église

Aubin, Dufresne, du Parc

et parties chemins

Barrette et Joliette (TECQ)

- Étude géotechnique

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de mandater la firme Solmatech inc. à réaliser une étude géotechnique (dossier n° TP-IN10.31-2017) en prévision des travaux de réfection des rues de l'Église, Aubin, Dufresne, du Parc et parties des chemins Barrette et Joliette, selon des honoraires professionnels de 15 990,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

365-2017

Nouvelle rue

- Installation de chambres

de réduction de pression,

rues Vad et des Sources

- Ouverture soumissions

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner pour l'installation de deux chambres avec réducteur de pression d'aqueduc sur les rues Vad et des Sources, avec réfection de voirie associée (cahier de charges n° TP-IN11.12-2017);

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été déposée à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a été ouverte publiquement à la mairie, le 22 septembre 2017 à 10 h 05, par M. Jeanoé Lamontagne, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint, en présence de M. Alain Ducharme et M^{me} Jessica Audet;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission se résume comme suit :

Soumissionnaire	Prix de soumission
Les Excavations Michel Chartier inc.	91 079.75\$ (taxes incluses)

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 365-2017

CONSIDÉRANT le dépassement des coûts par rapport à l'estimation préparée par la firme d'ingénieurs GéniCité inc. et au montant du Règlement d'emprunt n° 351-2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de rejeter la soumission déposée dans le cadre du projet d'installation de chambres de réduction de pression, rues Vad et des Sources (entrepreneur), tel que recommandé par M. François Thibodeau, ingénieur de la firme GéniCité inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

366-2017

Hygiène du milieu
- Bacs bleus

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'entériner l'achat de 49 bacs bleus roulants de 360 litres avec logo chez USD LOUBAC, pour un montant de 4 720,35 \$ avant taxes, et déboursier les frais de transport de 186,97 \$. Ces montants seront pris à même la réserve créée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

367-2017

53, rang Sainte-Marie
- Mandat à Dunton Rainville

CONSIDÉRANT l'infraction constatée par le Service d'urbanisme à l'immeuble sis au 53, rang Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QU' un avis d'infraction a été émis pour cet immeuble au cours du mois de juillet 2016;

CONSIDÉRANT QU' un constat d'infraction a également été émis pour cet immeuble en novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, la situation n'est toujours pas régularisée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de mandater la firme Dunton Rainville à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires envers l'immeuble sis au 53, rang Sainte-Marie afin de faire respecter les lois et règlements dont la Municipalité doit veiller à l'application, spécifiquement en ce qui concerne le fait de faire cesser l'occupation du bâtiment accessoire à des fins de résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

368-2017

Patinoire et sentiers glacés
du centre Pierre-Dalcourt

- Entretien hiver 2017-2018

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'accepter la proposition de M. Jean-Christophe Labrie, au montant de 18 000,00 \$, pour l'entretien de la patinoire extérieure et des sentiers glacés du centre Pierre-Dalcourt durant l'hiver 2017-2018, en se référant au cahier de charges n° LO-PT01.11-2016 et en considérant les modifications suivantes :

- Début du contrat : le 4 décembre 2017;
- Fin du contrat : le 25 mars 2018;
- Paiements : 40 % le 19 janvier 2018 et 60 % le 29 mars 2018;
- Installation des lignes bleues, rouge et des buts;
- Attention portée aux coins de la patinoire, sinon des frais peuvent s'appliquer;
- Heures d'ouverture : ajout du 3 au 8 janvier inclusivement : 9 h à 21 h;
ajout des congés scolaires : 30 janvier, 9 février et 12 mars : 9 h à 21 h;
- Dates de la semaine de relâche : du 5 au 9 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

369-2017

Surfaces glacées du
centre Pierre-Dalcourt

- Déneigement 2017-2018

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer un contrat avec M. Christian Ducharme afin qu'il puisse exécuter le déneigement des surfaces glacées au centre Pierre-Dalcourt lors de l'hiver 2017-2018, pour un montant de 2 860,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

370-2017

Club Quad
Mégaroues Joliette

- Sentiers autorisés

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Mégaroues Joliette désire maintenir et entretenir les sentiers quads à Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QU' un tracé a été proposé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le Club Quad Mégaroues Joliette à circuler sur les routes municipales suivantes, avec l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (lorsque requise), pour la période du 15 décembre 2017 au 1^{er} avril 2018 :

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 370-2017

ROUTE	DIRECTION	DISTANCE AUTORISÉE
Route 131 et rue Principale (MTQ)	De Grole et Houblon au Pétro-Canada, du Pétro-Canada au Barba's	900 mètres
Rang de la rivière (MTQ)	Du chemin St-Norbert vers le sud-est	200 mètres
Chemin Saint-Norbert	Du rang de la Rivière vers le nord-est	300 mètres
Rue Sainte-Marguerite	Du chemin Barrette vers le nord-ouest	100 mètres
Chemin de Joliette (MTQ)	De la rue Principale vers franc sud	400 mètres
Rue Principale (MTQ)	Du chemin Joliette vers franc ouest	400 mètres
Rang 2 ^e Ramsay (MTQ)	De la rue des Sables vers le nord-est	200 mètres
Rue des Sables	Du 2 ^e Ramsay vers le nord-ouest	100 mètres
Rue Jacline	De la rue des Sables vers le sud-ouest	100 mètres
Rang 1 ^{er} Ramsay	Traverse aux côtés des tours d'Hydro-Québec	-
Rang des Forges Ouest	De la route 131 vers le sud-ouest	900 mètres
Place des Ruisseaux	De la rue du Vallon à la rue Ste-Marguerite	160 mètres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**371-2017**

Association des Conseils
Étudiants des Samares
- Journée du 10 octobre 2017
- Aide financière

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Commission scolaire des Samares, les conseils d'élèves du secondaire et leurs accompagnatrices se sont regroupés en une association : l'ACES (Association des Conseils Étudiants des Samares);

CONSIDÉRANT QUE depuis deux ans, ces conseils d'élèves se réunissent périodiquement pour comparer leurs actions et améliorer leur école;

CONSIDÉRANT QU' à la fin de la dernière année scolaire, ils ont émis le souhait de suivre une formation ensemble. C'est pourquoi, le 10 octobre prochain, plus de 70 jeunes engagés se réuniront durant une journée pédagogique pour échanger et surtout, pour recevoir une solide formation sur la démocratie;

CONSIDÉRANT QU' avec le soutien de l'organisme gouvernemental Vox Populi, ils apprendront comment fonctionne un conseil d'élèves et surtout comment le rendre efficace (mieux communiquer leurs idées, développer leur leadership et approfondir des façons de mener des projets à bon escient). Ils commenceront à mettre ces savoirs en actions en élaborant un projet spécifique pour leur école;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire demande un soutien financier à la Municipalité pour les frais de transport, repas, collations, impressions, décorations et autres coûts reliés à l'événement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont favorables à cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'octroyer une aide financière de 100,00 \$ pour cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

372-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 06, la présente séance soit levée.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».